

MAIRIE D'ORELLE**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 MAI 2018 à 20h**

PRESENTS : PERRET Aimé, MAZZOTTA Noëlle, FONTAINE Annick, MARTINET Pierre, ANCELIN René, DARMENDRAIL Anne, PERRET Valérie, TRAVERSAZ Willy et GRUART Philippe

EXCUSE : MOUTARD Laëtitia a donné procuration à DARMENDRAIL Anne

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : ANCELIN René

- **Approbation du compte rendu de la réunion précédente**
 - Le compte-rendu de la réunion du 03 avril 2018 est approuvé.
- **Affaires foncières**
 - Le conseil prend connaissance de la vente d'une maison et de terrains non bâtis à Poucet. Il décide de ne pas exercer son droit de préemption.
 - Régularisation de l'emprise de la piste de la Teurre
 - Achat de 2 parcelles à EDF (C596 et C620) sous le chef-lieu, la commune ne payant que les frais d'acte.
- **Convention avec TELT**
 - Il autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'agent avec TELT pour le suivi des opérations d'expertise d'auscultation hydrogéologique sur la commune dans le cadre du projet de liaison ferroviaire transfrontalière Lyon-Turin.
- **Travaux**
 - Il confie l'entreprise EIFFAGE la création d'escaliers à l'intérieur du lotissement du Crêt du Viè pour un montant de 42 129,60 € TTC meilleur prix sur 2 reçus
 - Il autorise le Maire à signer avec l'entreprise BATISOLAT le marché pour la rénovation de la façade de l'église de Bonvillard pour un montant de 68 148,90 € TTC seule offre reçue
- **Demande de subvention au Conseil Départemental**
 - Il décide de solliciter auprès du Conseil Général de la Savoie une subvention pour la programmation 2018 pour le confortement du mur de soutènement du cimetière du Chef-Lieu. (les travaux doivent commencer vers le 20/6, ils entraîneront la fermeture de la route au niveau du cimetière en direction de Poucet ou Orelette pendant environ 4 mois)
- **Règlement Général européen sur la Protection des Données personnelles**
 - Il décide de missionner l'AGence Alpine des Territoires (AGATE) en vue de l'externalisation cette fonction.
- **Décision modificative au BP communal n°1**
 - Afin de régulariser les crédits prévus à certains articles, il est nécessaire de voter une décision modificative au budget primitif communal.
- **Personnel**
 - Il décide de lancer un recrutement d'éducateur de jeunes enfants pour la halte-garderie.
 - Le Maire informe le conseil du départ au 8 juin d'un saisonnier qui était recruté pour 6 mois.
 - Il décide de demander aux 2 saisonniers qui devaient commencer le 4 juin de commencer le 30 mai s'ils sont disponibles.
- **Salle des fêtes**
 - Il décide de modifier le règlement de la salle des fêtes. Il y sera précisé que les lieux doivent être laissés propres ainsi qu'une précision quant à l'interdiction d'utiliser des fumigènes dans les locaux, sans quoi la caution ne serait pas restituée.

Questions diverses

- * Il propose de renommer la télécabine « 3 vallées express » en télécabine « d'ORELLE » car c'est ainsi qu'elle est déjà appelée par la clientèle (3 vallées express n'est jamais utilisé). La future télécabine qui reliera Plan Bouchet à la cime Caron sera elle baptisée « télécabine Orelle – Caron »
- * Il décide de renouveler son adhésion au CAUE pour l'année 2018.
- * Il prend connaissance de problèmes de voisinage à Francoz
- * Il autorise JBO à emprunter la route de la grande roche (1 passage) pendant la foire du tout terrain de Valloire du 22 au 26/08/18. Un état des lieux sera fait avant et après et les éventuels travaux de réparation seront à la charge des organisateurs.
- * Il décide d'accueillir des pèlerins de ST FRANCOIS D'ASSISES à la salle des fêtes, en leur demandant la caution et l'attestation d'assurance responsabilité civile
- * Le Conseil autorise la Maire à signer un contrat avec la société WEISHAUPT pour l'entretien des chaudières de la salle des fêtes et avec la société RENODYN pour la CTA.
- * Il demande à l'ADEME une subvention pour travaux sylvicoles.

Le Secrétaire de séance,
ANCELIN René

Le Maire,
Aimé PERRET